

LES CONSIGNES DE DEPÔT

Les
Recyclettes
Ça roule pour vos déchets

L'allié du compostage !

POUR COMPOSTER MES DÉCHETS DANS UN COMPOSTEUR PARTAGÉ,
JE SUIS LES 3 RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE !

1 JE RESPECTE LES CONSIGNES DE TRI

2 JE DÉCOUPE MES DÉCHETS
ALIMENTAIRES AVANT DE LES
AJOUTER AU COMPOSTEUR :
PAS DE FRUITS/LÉGUMES ENTIERS



3 J'AJOUTE DU BROYAT À MON APPORT,
ET JE MÉLANGE LES DEUX À L'AIDE DE
LA GRIFFE ATTACHÉE AU COMPOSTEUR !



✓ à composter

RESTES DE FRUITS ET LÉGUMES, CRUS
OU CUITS, DÉCOUPÉS EN MORCEAUX



MARC DE CAFÉ, THÉ EN VRAC/SACHET



COQUILLES D'OEUF ÉCRASÉES



✗ à ne pas composter

VIANDES, POISSONS, OS



RESTES DE PAIN



PLASTIQUES DITS "COMPOSTABLES"



TOUT DÉCHET NON VÉGÉTAL : PAPIER,
PLASTIQUE, VERRE, ALUMINIUM, ETC

